

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 20 septembre 2018  
Date d'affichage 26 septembre 2018  
**Nombre de conseillers**  
en exercice 29  
présents 19 (+ 8 procurations)  
votants 27

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20181001-DEL\_18\_09\_26\_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2018  
Publication : 02/10/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT

Le VINGT-SIX SEPTEMBRE à Vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

**Etaient présents** : Mr Didier REVEAU, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, Mr Philippe GALLAND, Mr Daniel GUEDET, Mr Jacky TACHEAU, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Sylvie SEQUIERA, Mr Nicolas CHABLE, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mr Michel DIEDERICH, Mr Gérard GUESNE, Mr Michel ARBOUYS, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, Mr Thierry PERRE, Mr Claude DROUET, Mme Sylvie FAVRET.

**Excusés** : Mr Jean THOREAU (Pouvoir donné à Pascale LEVEQUE), Mr Gaétan THOMAS (Pouvoir donné à Jacky TACHEAU), Mme Camille MORIN-BURRE (Pouvoir donné à Josette JACOB), Mr Thierry BODIN (Pouvoir donné à Philippe GALLAND), Mme Virginie ARZUL-MORICEAU (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), Mme Hélène LORIOU (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA), Mme Dominique BURLOT (Pouvoir donné à Daniel GUEDET), Mr Quentin GUTIERRES (Pouvoir donné à Didier REVEAU).

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Nicolas CHABLE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**CESSION EX-BÂTIMENT DE LA PERCEPTION A HUISNE HABITAT**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de cession de l'immeuble situés au 42 rue Bourgneuf à La Ferté-Bernard, propriété de la Ville et correspondant aux anciens locaux de la perception.

Cette cession pourrait se faire au profit de l'Huisne Habitat qui envisage d'y installer ses bureaux dans le cadre de la fusion avec Sarthe Habitat.

Le service France Domaine, a émis son avis le 13/04/2018 et à fixer la valeur du bien à 196 000 €. L'acte pourrait être signé chez Maître LEVEQUE à La Ferté-Bernard

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres votants (27 Pour – 0 Abstention – 0 Contre),

**DECIDE** de céder le 42 Rue Bourgneuf, cadastré AN 242 à Huisne Habitat au prix de 196 000 €.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes,

- A signer l'acte de vente correspondant qui sera passé chez Maître LEVEQUE Notaire à La Ferté-Bernard
- A effectuer toutes démarches visant au bon déroulement de cette action
- A régler toutes factures en découlant

Pour Copie Conforme,  
Le Maire  
**Didier REVEAU**